

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
**JEUDI 29 JANVIER 2026**

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **17**

Date de la convocation : **21 janvier 2026**

Qui ont pris part à la délibération : **13**

Date d'affichage : **2 février 2026**

**Objet de la délibération :**

**5 - Demande de concours financier de l'Etat  
– Sécurisation des approvisionnements en eau potable**

*Le jeudi 29 janvier 2026 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.*

**Présents :** M. ADNET Yannick, Mme BON Evelyne, Mme CORVISY Aurore, M. DUMONT Eric, Mme LAUNOIS Sylvie, Mme LEBRET Bernadette, M. LECRIQUE Yves, M. LEONARD Pierre, M. LEONARD Claude, M. LEROY Michel, M. MATHIEU Jérôme, M. PIERRE Bernard

**Procurations :** Mme AARNINK-GEMINEL Dominique donne procuration à M. Pierre LEONARD

**Excusés :** Mme AARNINK-GEMINEL Dominique

**Absents :** Mme BIGOT Carole, Mme FOURRE Mélanie, Mr KIPS Laurent, Mme PALMIERI Virginie

**Secrétaire de séance :** Mme LEBRET Bernadette

Le centre-ville de Montmédy souffre depuis des années d'un maillage de poteaux incendie, certes existant, mais non utilisables par les pompiers en raison d'un débit insuffisant. En échangeant avec le délégataire SUEZ, il s'avère que le dimensionnement des conduites en amont pourrait en être la cause : sur l'avenue de la 2e DB et la rue de la Buse, les canalisations en eau potable sont dimensionnées en diamètre 60mm alors que celles du centre-ville (rue Mabile notamment) sont de diamètre 100 ou 125mm.

Remplacer les poteaux existants en centre-ville ne permettrait en aucun cas de lever les dysfonctionnements existants. C'est pourquoi il a été demandé à SUEZ de chiffrer le remplacement des canalisations sous-dimensionnées. Si ces travaux de renouvellement des canalisations ne sont pas en tant que tels des travaux destinés à améliorer la lutte contre l'incendie, ils n'en demeurent pas moins un prérequis indispensable.

Au-delà de cet objectif, à lui seul essentiel, le renouvellement de ces canalisations dans un diamètre en cohérence avec l'ensemble du réseau en aval concourra de manière significative à la sécurité des approvisionnements en eau dans le centre ancien et dans tous les secteurs approvisionnés par cette partie du réseau.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant total HT	Nature des Ressources	Montant Sollicité	Pourcentage
Travaux	133 640,33 €	Aides publiques	80 184,20€	60%
Travaux	133 640,33 €	DETR	40 092,10 €	30%
		Agence de l'eau	40 092,10 €	30%
		<b>Autres (autofinancement)</b>	<b>53 456,13€</b>	<b>40%</b>
		Fonds propres	53 456,13€	40%
<b>Total dépenses</b>	<b>133 640,33 €</b>	<b>Total ressources</b>	<b>133 640,33 €</b>	<b>100,00%</b>

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la sollicitation du concours financier de l'Etat et de l'Agence de l'Eau.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir voté et à l'unanimité :

**VALIDE** la sollicitation du concours financier de l'Etat et de l'Agence de l'eau dans le cadre des travaux visant à sécuriser les approvisionnements en eau du centre-ville ;

**CHARGE** le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire**

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,  
le 30 janvier 2026 et publication ou notification  
le 30 janvier 2026

MONTMEDY, le 30 janvier 2026  
LE MAIRE,  
**Pierre LEONARD**

**Pour extrait certifié conforme,**

MONTMEDY, le 30 janvier 2026  
LE MAIRE,  
**Pierre LEONARD**